G.C.L. 46 rue de la chaume
88160 LE THILLOT

Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire de l'activité Sport-Boules Compétition du mardi 12 Novembre 2019 19H00.

Sont présents:
Jean-Pierre RAMPAZZO Président
Antoine CUNAT Vice-Président
Brigitte RAMPAZZO Secrétaire
Denis HOFFMANN
Irène OUDOT
Frédéric VINCENT
Philippe RIBLET
Gilbert FLECK
Bruno ROTA
Sont absents excusés:
Gérard PERRIN Trésorier
Véronique PERRIN

Le Président Jean Pierre RAMPAZZO salue les présents.
Le quorum étant atteint le comité peut délibérer valablement.
1) Approbation du compte rendu de l'assemblée générale.
Le compte-rendu de l'assemblée générale du mardi 13 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.
2) Rapport moral et d'activités de la saison 2018-2019.
Le rapport moral et d'activités 2018-2019 présenté par le Président après discussion est adopté à l'unanimité.
3) Rapport financier 2018-2019 et rapport des vérificateurs.
Le rapport financier présenté par le Président dégage un excédent de 152,84€ pour 13 392,19€ de recettes et 13 239,35€ de dépenses, après discussion il est adopté à l'unanimité.
Les disponibilités s'élèvent à 2 512,84€
4) Budget prévisionnel 2019-2020.
Le budget prévisionnel présenté par le Président est en équilibre à hauteur de 12 000€, après discussion il est adopté à l'unanimité.
5) AG de la Ligue Grand Est.
La date n'est toujours pas connue, on y participera si le GCL n'est pas engagé ce jour là.
6) Questions diverses.
Le Président donne les dates des concours qui seront organisés par le GCL.
Le septième Challenge Pierre POIGNET le jeudi 2 Juillet 2020 (16 quadrettes) à 9H.
Le Challenge de la Ville du THILLOT le dimanche 9 Août 2020 (32 doubles) à 9H.
Le Challenge des Mynes du THILLOT le dimanche 20 Septembre 2020 (16 quadrettes) à 9H.
Cette saison en raison de l'absence d'une majorité de féminines du Grand Est aux Championnats qualificatifs la région perd ceux-ci et est rattachée à la Région Bourgogne-Franche-Comté et au département de Saône et Loire diminuant ainsi les chances de qualifications de nos féminines aux Championnats de France.
Les dispositions prises lors de l'assemblée générale 2018 restent valables pour la saison 2019-2020.
Au printemps l'aménagement des terrains se fera sous la direction de la secrétaire.
L' ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 19H40.